

Lutte contre la Renouée du Japon – les propriétaires riverains appelés à la rescousse

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) a lancé depuis 2013 une action de lutte contre la Renouée du Japon, plante dite néophyte envahissante¹⁾ qui colonise parfois entièrement des portions de rives, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes. La situation est sous contrôle dans 30 stations à Genève, mais il en reste encore 30 autres sur le domaine privé où presque aucune action n'a encore pu être engagée.

Un travail de longue haleine rendu possible grâce à des bénévoles

Ce sont plus d'une trentaine de bénévoles qui œuvrent sur le terrain pour aider l'ASL dans la traque de cette plante invasive interdite en Suisse. Une lutte ardue car il faut agir vite, sa croissance étant de 4 à 5 cm par jour au printemps. La biodiversité locale est menacée par cette espèce très dynamique qui a développé une véritable stratégie de compétition envers les autres plantes : la sécrétion de substances au niveau des racines fait mourir les végétaux avoisinants et ses feuilles denses empêchent tout développement d'autres espèces par manque de lumière. Il faut d'autre part intervenir plusieurs fois durant la saison afin d'affaiblir cette récalcitrante qui est inscrite sur la Liste Noire²⁾ des néophytes, avec un degré 10 d'urgence de lutte sur une échelle de 10.

Une intervention nécessaire sur toutes les stations recensées

L'action a d'ores et déjà permis d'intervenir sur 30 sites sur le domaine public du canton de Genève, cependant l'ASL entend maintenant étendre son action aux stations sur sites privés afin de valoriser le travail déjà effectué. L'ASL espère sensibiliser les propriétaires en les informant de la situation. Il est en effet crucial que les personnes chargées de l'entretien des propriétés en bordure lacustre soient correctement informées sur les conséquences de ce fléau et des précautions à prendre pour éviter sa propagation. Les plantes arrachées doivent par exemple être incinérées et non pas mises au compost et une coupe toutes les 2 semaines environ s'avère nécessaire afin d'éviter que la Renouée ne reprenne le dessus. En plus de conseils professionnels, l'ASL peut également proposer aux riverains directs du lac d'intervenir elle-même et ceci sans frais grâce au soutien accordé à l'ensemble du projet par le cogéfé³⁾ (Comité genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité)

La Renouée - une invasive qui se plaît malheureusement chez nous

Le climat tempéré de nos contrées offre des conditions idéales à cette plante introduite pour son attrait ornemental, fourrager et fixateur au milieu du XIXème siècle. Ses rhizomes traçants permettent une repousse massive après l'hiver et, originaire des régions sub-méridionales et océaniques de l'Est de l'Asie, elle ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes. Seule

faiblesse, elle n'aime pas l'ombre, mais la mise en place de bâches noires opaques est impossible dans les enrochements.

Vous souhaitez aider l'ASL dans cette lutte ou obtenir des informations complémentaires ? Adressez-vous à :

Association pour la Sauvegarde du Léman - ASL

2 rue des Cordiers, 1207 Genève

Tél. 022 736 86 20, e-mail : asl@asleman.org, site internet : www.asleman.org

¹⁾ Selon l'Office fédérale de l'Environnement OFEV, en Suisse, 825 espèces exotiques établies sont connues, dont 107 sont considérées comme envahissantes. La liste noire des plantes exotiques envahissantes compte ainsi 41 espèces, soit le double par rapport à 2006. La renouée du Japon en fait partie, et peut provoquer d'importants dommages sur la biodiversité. <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/09466/09468/index.html?lang=fr>

²⁾ La liste Noire, publié par Info Flora, regroupe 41 néophytes envahissantes très répandues en Suisse. Les plantes figurant sur cette liste provoquent des dégâts pour la biodiversité, la santé et l'économie. <https://www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html>

³⁾ Le fonds Eco-électricité a pour but de promouvoir le développement durable et d'améliorer l'environnement du Rhône genevois. Il est alimenté par les ventes de l'électricité SIG Vitale Vert des centrales hydroélectriques du Canton de Genève certifiées selon le label naturemade star. Il est géré par le Comité genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité (COGEFé), constitué de représentants d'associations environnementales, de l'Etat de Genève et de SIG. <http://www.cogefe.org/>

Contact et photos :

Association pour la sauvegarde du Léman - ASL

Amanda Melis – Chargée de communication

Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève

T +41 22 736 86 20 **M** + 41 79 789 90 00 **Courriel** : amanda@asleman.org

Plus d'infos sur : <http://asleman.org/renouees-du-japon/>



1. Une plante invasive qui grandit de 4 à 5 cm par jour au printemps (photo ASL)

2. Afin d'étendre son action, l'ASL fait appel aux riverains directs du Léman (photo ASL)

3. Rien n'arrête la Renouée, même pas un mur de pierres (photo ASL)